

LA CONVENTION CITOYENNE DE CLERMONT-FERRAND

Jean-Damien COLOMBEAU,
Directeur Innovation & Participation,
Ville de Clermont-Fd

DÉPOSEZ VOTRE
BULLETIN ICI !



#CLERMONT
PARTICIPATIF

Cycle annuel de l'IHEDATE / S7
Quelle éducation territoriale à l'heure de l'anthropocène ?
Jeudi 19 janvier 2023

Objectifs et déroulé de l'intervention

1. Présenter les principes et le processus de la Convention citoyenne et en comprendre les « ressorts » essentiels

- origine de la démarche
- qu'est-ce qu'une Convention citoyenne ?
- le mandat donné à la convention
- la constitution du panel
- les étapes de mise en œuvre
- la gouvernance

2. S'interroger sur les effets transformateurs de la Convention citoyenne pour le territoire, les participants, la Collectivité

- le livrable de la Convention : 40 propositions en réponse au mandat donné
- la réponse de la Collectivité à ces propositions
- les premiers enseignements
- les questions que nous nous posons... → échange

Les origines de la démarche

- L'innovation démocratique : une priorité politique de l'équipe municipale
- Un travail politique et technique engagé en novembre 2020 afin de définir le MANDAT donné à la convention. Mandat délibéré en juin 2021.
- Un travail en réseau avec d'autres Collectivités (Occitanie, Nantes, Grenoble, Nancy) et des partenaires nationaux (Démocratie ouverte, make.org, 27ème Région, Terra nova)
- Délibération du Conseil Municipal en mars 2021 portant sur les engagements de la Ville en matière d'Innovation démocratique et annonçant la Convention citoyenne.

Qu'est-ce qu'une Convention citoyenne ?



Qu'est-ce qu'une Convention citoyenne ?

Principe général :

Donner la parole aux citoyennes et aux citoyens, les former sur les différentes dimensions de l'action publique et les enjeux contemporains, en vue d'enrichir le débat public et inclure les habitants dans les décisions et les actions des pouvoirs publics.

La méthode (transparence de la démarche à toutes les étapes) :

- 1/ Définition d'un mandat donné à la Convention
- 2/ Constitution d'un groupe d'habitant.e.s tiré.e.s au sort représentatif de la diversité de la population
Constitution d'un comité de gouvernance avec une représentation de la société civile
- 3/ Travail du groupe sur des propositions d'orientations, de priorités, d'actions... avec une portée à connaissance des initiatives en cours ou prévues, et l'intervention d'experts (internes à la Collectivité et externes)
- 4/ Mise en débat public des propositions et positionnement de l'autorité publique
- 5/ Mise en œuvre des propositions issues de la Convention

Le mandat donné à la Convention citoyenne

(extrait de la Délibération du Conseil municipal de juin 2021)

L'objectif principal de la Convention Citoyenne consiste à amener les habitant.e.s à formuler des propositions d'orientations et des mesures concrètes pour conduire la transition du territoire, améliorer la vie des clermontoises et clermontois dans le contexte actuel et pour préparer l'avenir. Les travaux de la convention seront une matière déterminante dans le dossier de candidature à la Capitale européenne de la culture, en faisant la démonstration que les citoyens sont impliqués dans les enjeux de transformation du territoire.

- > La transition écologique : la place de la nature en ville, les mobilités, le développement urbain, la production et la consommation responsable, évaluation environnementale de l'urbanisme, lutte contre la pollution lumineuse, énergies renouvelables, les jardins partagés,
- > Le renforcement des solidarités existantes et la création de nouvelles solidarités : lutte contre les discriminations, valorisation de la place des résidents étrangers, économie sociale et solidaire, la politique jeunesse (16-25 ans), favoriser et valoriser la mobilité internationale, l'aide alimentaire, accès aux soins et soutien psychologique et aux aînés,
- > De nouvelles pratiques démocratiques partagées renforçant la confiance des citoyens dans l'action publique et la mobilisation de l'ensemble des habitants : vie associative et rédaction d'une charte de la vie associative, participation des jeunes et valorisation de leurs projets, transition numérique responsable et open data, participation des résidents étrangers.

La Constitution du panel des habitants



La Constitution du panel des habitants

Un panel représentatif de la pluralité de la population retenu par tirage au sort :

- Le genre : 50 % de femmes, 50 % d'hommes
- La génération : 30 % de 16-30 ans (idem démographie ville)
- La résidence : représentation équilibrée des 5 quartiers
- La citoyenneté d'usage : 10 % de résidents étrangers

Méthode :

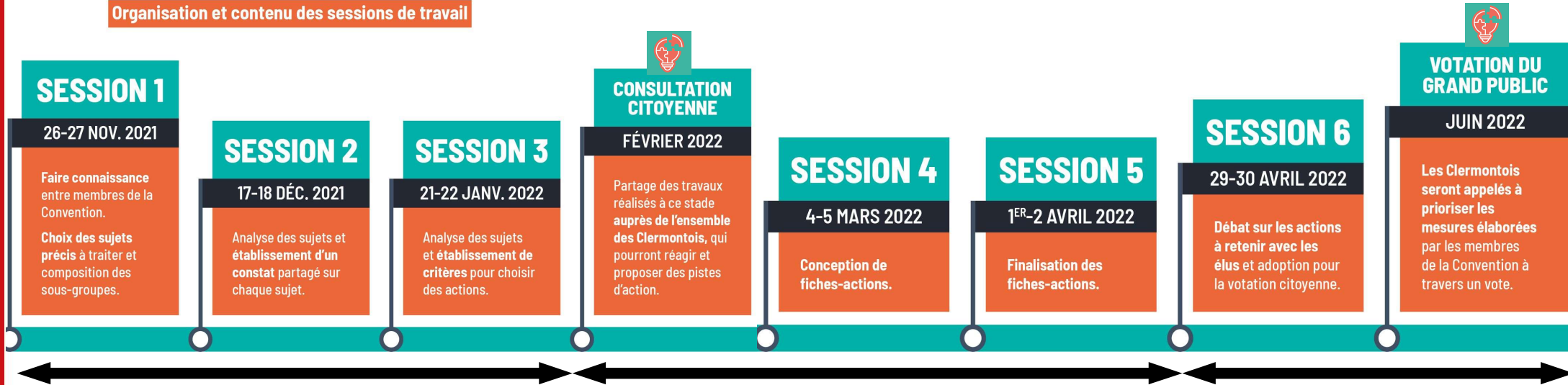
1/ tirage au sort de 1000 noms sur listes électorales, fichiers du recensement militaire et fichiers de partenaires (bailleurs, ANEF/115, Mission locale, Université, CTAIR)

2/ confirmation d'intérêt par les personnes tirées au sort (retour obtenu : 12%)

3/ constitution du panel sous contrôle d'huissier : une liste de 70 titulaires, une liste de suppléants

Les étapes de mise en œuvre

Organisation et contenu des sessions de travail



Constitution du groupe
Formation sur les enjeux et sur l'action publique



Idéation
Structuration des propositions



Arbitrages
Choix des propositions



La gouvernance

GARANTS

Christophe TESTARD, Professeur en Droit Administratif
Isabelle Delannoy, Scénariste, environnementaliste
Les garants suivent tout le processus et émettent des avis indépendants et publics sur celui-ci

COMITE DE GOUVERNANCE

Regroupe largement les acteurs de la société civile (comités de quartier, associations de proximité et thématiques) et du milieu socioéconomique (syndicats, chambres consulaires, associations de consommateurs).
Des élus de la ville et des représentants des membres de la convention sont présents au comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance est une instance consultative qui est informée de l'avancée des travaux de la convention citoyenne. Il émet des avis et recommandations sur la conduite de la convention.

COMITE DE PILOTAGE

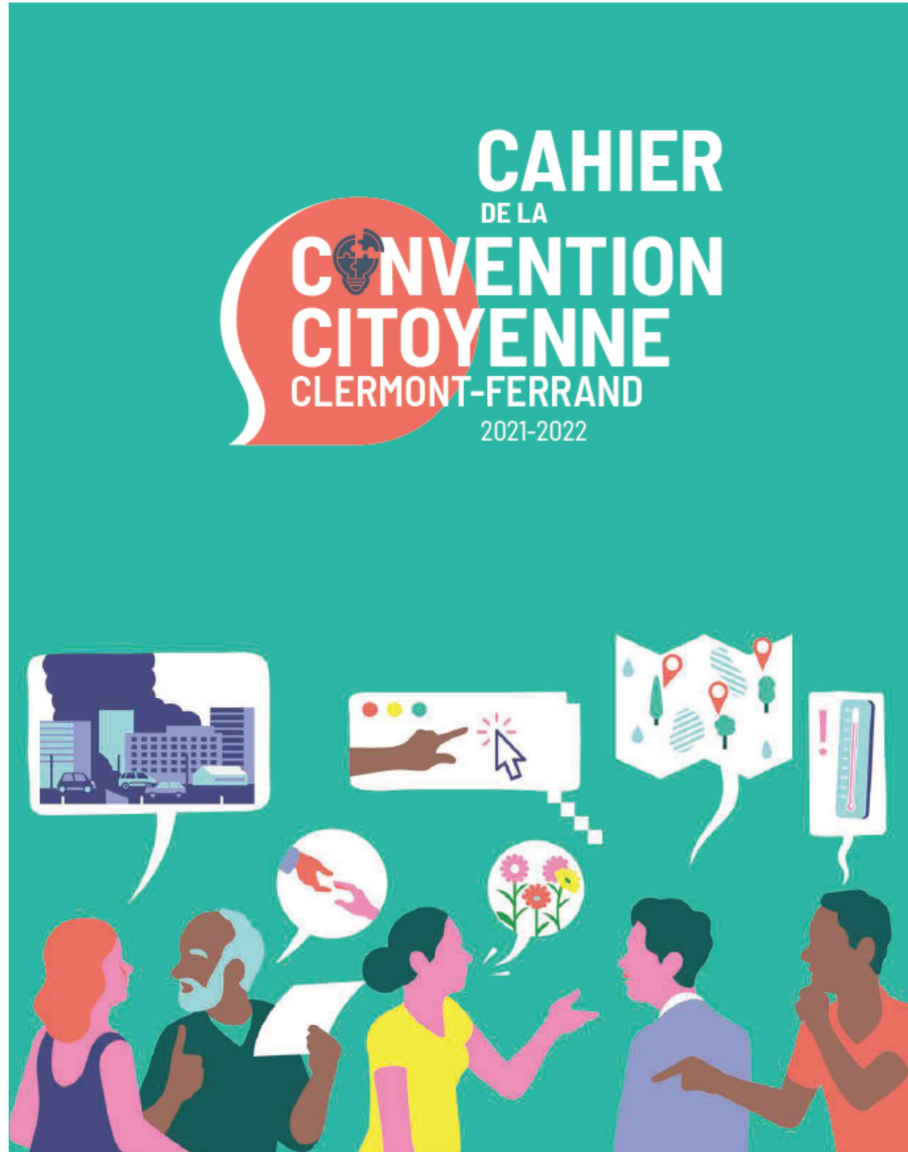
Le Comité de pilotage est composé de tous les Adjoint.e.s de la Ville et les Vice-Président.e.s de la Métropole concerné.e.s au titre de leurs délégations.

Il est présidé par M. le Maire-Président.

Le Comité de pilotage est en particulier l'instance d'arbitrage des questions relatives à l'articulation entre les compétences de la Ville et de la Métropole.

Le Comité de pilotage a son « miroir technique » avec le Comité technique (travail en atelier des services impliqués).

Le livrable de la Convention : 40 propositions en réponse au mandat



40 propositions prioritisées lors de la votation

LES RÉSULTATS

LES PROPOSITIONS	VOTE PAPIER	VOTE NUMÉRIQUE	TOTAL VOTES
14 Végétalisation des espaces publics du centre-ville <small>Proposition Transition Écologique N° 1</small>	154	711	865
21 Sécuriser les pistes cyclables	112	572	684
20 Accélérer et sanctuariser la mise en œuvre du réseau cyclable	91	523	614
25 Rendre la ville plus piétonne	92	480	572
18 Contrôler l'extinction des dispositifs lumineux pour les bâtiments commerciaux	95	474	569
19 Évolution de l'éclairage public	100	433	533
29 Collecter et valoriser nos restes alimentaires	116	390	506
17 Création d'un espace de maraîchage bio dans Clermont-Ferrand	84	413	497
15 Végétalisation des espaces privés : création d'une canopée urbaine	72	380	452
22 Favoriser l'utilisation du vélo dans les quartiers sud en développant la couverture cyclable	73	355	428
23 Renforcer l'utilisation des parking-relais pour diminuer le trafic en ville	84	327	411
16 Réguler et mieux penser les constructions dans la ville via le PLU métropolitain	75	333	408
24 Impliquer les habitant-e-s des quartiers dans la construction du plan de circulation piéton et vélo	76	297	373
34 Des frigos solidaires dans les cinq quartiers (en libre-service et gratuits) <small>Proposition Transition Sociale N° 1</small>	98	262	360
39 Équipement numérique reconditionné	75	268	343
2 Dans les écoles : impliquer les enfants et les accompagner dans des projets participatifs <small>Proposition Transition Démocratique N° 1</small>	106	226	332
37 Vers une offre de garde d'enfants adaptée aux ruptures de vie temporaires et aux horaires décalés	83	242	325
28 Le budget carbone de la collectivité	53	271	324
33 Plateforme de solidarités et d'entraide - "entraide.clermont"	75	218	293
38 Renforcer l'accompagnement des habitant-e-s dans les démarches administratives	112	171	283

LES RÉSULTATS

LES PROPOSITIONS	VOTE PAPIER	VOTE NUMÉRIQUE	TOTAL VOTES
35 Le bus clermont-citoyen : près de chez vous, pour vous toute l'année !	93	184	277
26 Sensibilisation des citoyen-ne-s aux émissions carbone	83	193	276
5 Recourir régulièrement à la mise en œuvre de référendums	52	218	270
6 Créer une instance de suivi et d'évaluation des politiques publiques	41	225	266
31 Des tiers-lieux d'échanges conviviaux et dynamiques dans chaque quartier	73	172	245
9 Cartographier les espaces citoyens (tiers-lieux, lieux de démarches de participation)	77	154	231
8 Créer 5 conseils de quartier	57	168	225
40 Jeunes ambassadeurs du numérique	82	117	199
4 Conseil municipal : renforcer l'information et l'expression des citoyen-ne-s	66	127	193
27 Les "Carbonautes" : mesure de l'empreinte carbone de 50 familles	28	151	179
30 Un label "entreprise apprenante"	67	111	178
3 Ritualiser les démarches de participation - Penser la convivialité	44	131	175
1 Ecole de la participation citoyenne : actions de programmation adressées aux élus, agents, citoyens et enfants	61	110	171
36 Une information inclusive et accessible	57	104	161
32 La "Faites du citoyen" : un événement festif annuel et tournant par et pour la vie des quartiers	67	90	157
11 Démocratie au travail : un management participatif pour s'adapter à la demande des agents et des usagers	70	77	147
13 Valoriser la démocratie au travail sur le territoire de Clermont-Ferrand	72	67	139
10 Revoir le site internet de la Ville en 5 secteurs	48	80	128
7 Point mobile d'information et de dialogue reliant des lieux "populaires"	45	68	113
12 Des employés municipaux acteurs et messagers du Budget participatif	41	51	92

→ Plébiscite pour les propositions portant sur la transition environnementale, en particulier sur les enjeux de biodiversité

→ les propositions relevant de la transition démocratique suscitent moins d'engouement

→ Les propositions concernant la transition sociale assez bien présentes

La réponse de la Collectivité : Le travail des élus

Les élus de la Collectivité ont soutenu le travail des conventionnés



COMITÉ DE PILOTAGE
(COPIL)

- Les élus sont intervenus lors des sessions d'ouverture et de clôture pour soutenir et contribuer au travail des conventionnés
- De la conception de cette démarche inédite à la réception officielle du Cahier de la Convention, 5 COPIL ont été organisés et 4 présentations en Bureau de la Majorité ont été organisées

La réponse de la Collectivité : Le travail des services

Durant la Convention, les services ont été associés lors des trois premières sessions et les deux dernières, soit 5 sessions sur 6.

En parallèle, plusieurs temps de travail ont été organisés entre les services et les conventionnés sur des sujets spécifiques et plus complexes.

A l'issue du processus, les services ont été réunis par groupes thématiques (mesures sur la démocratie, mobilités douces, végétalisation, transition sociale, ...) pour qu'ils réagissent sur les propositions de la Convention. Les questions posées :

- la proposition rejoint-elle des actions en cours ou prévues ?
- Nécessite-t-elle une adaptation des projets en cours ou prévus ?
- Est-elle contradictoire avec des engagements ou des objectifs de la ville ?

Les réponses collectées, et les échanges entre services, ont permis de construire la réponse de la Ville aux 40 propositions de la Convention.

La réponse de la Collectivité : Le classement des propositions

Les propositions issues de chacune des transitions, ont fait l'objet d'un classement en 3 catégories :

→ Elles approfondissent les actions en cours ou prévues :

10 actions sur 40 (5 / 1 / 4)

→ Elles enrichissent les actions en cours ou prévues

12 actions sur 40 (3 / 4 / 5)

→ Elles n'étaient pas prévues dans le plan d'action de la Municipalité et seront réalisées dans des conditions et selon des modalités à déterminer après études complémentaires

11 actions sur 40 (4 / 3 / 4)

→ Elles relèvent du champ de compétence de la Métropole et doivent faire l'objet d'études complémentaires

7 actions sur 40 (4 / 2 / 1)

INNOVATION ?



Code couleur : Transition écologique / Transition sociale / Transition démocratique

Nos premiers enseignements...

UNE EXPÉRIENCE SOCIALE INÉDITE POUR LES PARTICIPANTS, RENDUE POSSIBLE PAR LE TIRAGE AU SORT ET L'ATTENTION PORTÉE A L'ANIMATION

“J’étais curieux de voir comment ça allait se passer, si les gens allaient être motivés. Et puis à la première réunion, j’étais satisfait de voir plein de gens différents, de quartiers différents, d’âge, d’horizons différents : des gens avec qui on n’aurait pas forcément eu de contact au quotidien. Ça permettait de discuter de plein de sujets et ça c’était quand même très enrichissant.” Un participant

L'IMPORTANCE D'UN MANDAT EXPLICITE ET DE RÈGLES COMMUNES POUR « ANIMER » LES CONTROVERSES

“ De nombreux conventionnés ont été impressionnés par la complexité des sujets et la difficulté d’apporter des solutions. Cela les a amené a relativisé leur point de vue sur l’action de la collectivité qu’ils pouvaient juger insuffisante. De leur côté, les services ont découvert des citoyens volontaires, productifs, à l’écoute et prêts à dialoguer. Dans leur ensemble, les directions mobilisées ont été agréablement surprises et ont apprécié les échanges avec les conventionnés. ” Une animatrice de la démarche

DONNER UNE PLACE AUX EXPERTISES DANS LE PROCESSUS PARTICIPATIF = GRANDE PRÉPARATION

“L’exercice d’une Convention citoyenne n’est pas aisé pour le scientifique qui doit, dans un temps limité et devant un public non spécialisé, exposer l’état de la recherche. Pourtant, c’est certainement lors de ce type d’événements qu’il va se sentir utile. La connaissance n’a d’intérêt que lorsqu’elle peut être partagée avec le plus grand nombre. Le rôle du chercheur doit être repensé. Au lieu de se retirer du débat public, il doit trouver les moyens de diffuser la connaissance, que ce soient dans les médias ou à l’occasion de telles assemblées citoyennes.” Une Professeure des universités

En conclusion, et pour lancer l'échange : Les questions que nous nous posons ...

Aurait-il fallu gérer autrement le temps imparti... donner plus (ou moins) de temps pour les experts, pour les arbitrages, les consultations avec le reste de la population ... ?

Ce processus permet-il de **faire émerger des solutions innovantes, voire radicales pour répondre aux enjeux écologiques**, ou permet-il une **simple pédagogie** sur les actions déjà mises en place ?

Comment **mieux mesurer les effets sur les participants**, en particulier en ce qui concerne leur engagement citoyen à l'avenir ou la modification de leurs usages en réponse aux enjeux écologiques ?

Ce processus est-il **transformateur de l'Administration**, dans son rapport au territoire, à la société civile et aux habitants ?

Merci pour votre attention !

Plus d'informations ici : www.clermontparticipatif.fr

Documentation :

« A Clermont-Ferrand, 70 « conventionnés » aiguillent leurs élus », Reportage de Gaëlle Caradec, Revue Zadig, N°15 « Que demande le peuple ?, automne 2022

« Convention citoyenne de Clermont-Ferrand : des formes inattendues d'échanges de savoirs », Jean-Damien Colombeau, Horizons publics, N°31 « Sciences, société et action publique à l'heure des bifurcations », janvier/février 2023

« Convention citoyenne de Clermont-Ferrand : un processus participatif sans impact sur la production des actes de la Collectivité ? » (titre provisoire), à paraître, AJDA, avril 2023.

Jean-Damien COLOMBEAU

Directeur Innovation & Participation

Ville de Clermont-Ferrand

jdcolombeau@ville-clermont-ferrand.fr